

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA
Ext. 255

P. O. Box 3243

Telephone: 251-115-517 700

**Troisième Conférence des Ministres africains
de l'Intégration (COMAI III)
Réunion ministérielle
22-23 mai 2008
Abidjan, Côte d'Ivoire**

COMAI/MIN/RPT.(III)

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. A l'invitation du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, la troisième Conférence des Ministres africains de l'Intégration s'est tenue à l'hôtel Ivoire, à Abidjan, les 22 et 23 mai 2008.

II. PARTICIPATION

2. Ont pris part à la Conférence les pays dont les noms suivent : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Iles Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo(RDC), Rwanda, République sahraouie, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Togo, Tunisie, Ouganda, et Zimbabwe.
3. Les CER suivantes étaient présentes : la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique Orientale et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté des Etats sahélo sahariens (CEN-SAD), et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) .
4. Ont également participé à la Conférence, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), le NEPAD Business group of West Africa, l'Union économique monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la Banque mondiale, l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) et la Communauté économique de la région des Grands lacs (CEPGL)

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. Le Commissaire aux Affaires économiques, Dr Maxwell M. MKWEZALAMBA, a prononcé une allocution au nom de l'Union africaine à la cérémonie d'ouverture de la Conférence ministérielle. Dans son discours liminaire, il a remercié S.E M. Laurent GBAGBO, Président de la République, le Gouvernement et le peuple de Côte d'Ivoire pour les marques d'attention et l'hospitalité dont toutes les délégations ont fait l'objet depuis leur arrivée à Abidjan et pour avoir accepté d'abriter la troisième Conférence des Ministres africains en charge de l'Intégration. Il a relevé que le Gouvernement de Côte d'Ivoire organise la Conférence à un moment où le pays met en œuvre un processus de transition suite à une période de conflit et que cela constitue une preuve palpable de son engagement aux efforts d'intégration de l'Afrique.
6. Il a également remercié les Etats membres et les partenaires de l'Union africaine au nombre desquels la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), pour leur participation qui montre clairement leur engagement et leur désir de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine afin de faire avancer le programme d'intégration de l'Afrique.

7. Sur la question de la mondialisation, le Commissaire a mis en exergue le rôle que l'intégration régionale pourrait jouer dans la transformation des pays africains, trop tributaire actuellement du secteur primaire, en économies industrielles et scientifiques. A cet effet, il a exhorté la Conférence à relever les défis toujours croissants de l'Afrique en faisant la promotion de l'intégration régionale par la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations relatives au programme d'intégration élaboré à Ouagadougou, au Burkina Faso, et à Kigali, au Rwanda, par les Ministres respectivement en mars 2006 et juillet 2007. Il a informé la Conférence que l'intégration était un des points de l'ordre du jour qui sera examiné par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine prévue en juin/juillet 2008 à Sharm el Sheikh, en Egypte.
8. Le Commissaire a conclu en exhortant les Ministres à élaborer une déclaration qui mettrait l'accent sur une volonté politique forte et sur la nécessité, pour toutes les parties prenantes africaines et les partenaires au développement, de travailler ensemble en vue de faire avancer le programme d'intégration.
9. Prenant la parole après le Commissaire, M. Abdoulie JANNEH, Sous Secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CEA, a d'abord remercié le Gouvernement de Côte d'Ivoire qui a été exemplaire dans la promotion de l'intégration. Il lui a également rendu hommage pour ses efforts dans l'avancement du programme de développement et pour la préservation de la paix et de la sécurité dans le pays. Il a également loué les efforts de la Commission de l'Union africaine pour la promotion de l'intégration régionale en Afrique. A cet égard, il a rapporté que 12 Chefs d'Etat, mandatés par la dixième Conférence de l'Union africaine, étaient en réunion à Arusha afin de réfléchir sur un cadre pour la formation du Gouvernement d'union de l'Afrique.
10. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que de nombreux pays africains mettent en œuvre des politiques destinées à assurer une croissance économique durable et à lutter contre la pauvreté, politiques qui sont conformes aux priorités du NEPAD. Ces politiques ont contribué à la bonne performance générale de l'économie du continent, notamment au taux de croissance qui s'est élevé de 5,7 pourcent en 2006 à 5,8 pourcent en 2007. Il a décrit certains des facteurs auxquels est attribué le taux de croissance élevé de l'Afrique, au nombre desquels la demande mondiale accrue pour les produits tels que le pétrole brut, les métaux et les minerais, la gestion macroéconomique améliorée, les flux accrus de capitaux privés, ainsi qu'une meilleure gouvernance dans de nombreuses régions d'Afrique. Il a fait remarquer que malgré la conjoncture économique en nette amélioration, certains défis demeurent, notamment la gestion de l'augmentation actuelle du prix du pétrole et des denrées alimentaires.
11. Le Secrétaire exécutif a loué les efforts consentis par les pays africains en vue de faire la promotion de l'intégration régionale. A cet effet, il a cité l'harmonisation des politiques dans les domaines du commerce, des infrastructures et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme des acquis majeurs. Il s'est félicité des efforts faits par les CER pour accélérer l'intégration sous-régionale. Il a encouragé la Conférence à apporter son appui au processus de l'intégration régionale, à travailler pour la levée des obstacles majeurs à

l'intégration régionale et à identifier les mesures faciles à mettre en œuvre pour accélérer le processus.

12. Le Président du NEPAD Business Group, Dr Bamanga TUKUR, a également pris la parole. Il a félicité l'Union africaine pour avoir invité le secteur privé africain à participer à cette importante Conférence en reconnaissance du rôle majeur que joue le secteur privé dans la promotion des initiatives d'intégration régionale de l'Afrique.
13. Il a réaffirmé l'appui du secteur privé à l'intégration des économies de l'Afrique tel que stipulé dans le Traité instituant la Communauté économique africaine. Il a également renouvelé les questions, relatives à une participation active des parties prenantes à l'élaboration des politiques de développement et d'intégration du continent, soulevées par le secteur privé aux réunions précédentes de l'Union africaine
14. Le Ministre de l'intégration africaine de Côte d'Ivoire, S.E. M. Amadou KONE, a exprimé sa sincère gratitude au Président, au Premier Ministre et au Gouvernement de Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter la troisième Conférence des Ministres africains en charge de l'Intégration. Il a remercié le secteur privé africain et les CER de leur participation à la présente conférence. Il a également remercié les partenaires pour leur participation, en particulier l'Union européenne de son appui constant au développement de l'Afrique. Il a invité la Conférence à délibérer sur des questions susceptibles de plutôt favoriser l'intégration du peuple africain que celle des Etats.
15. La Conférence a été officiellement ouverte par Son excellence le Premier Ministre de Côte d'Ivoire, M. Guillaume SORO. Dans son allocution d'ouverture, le Premier ministre a remercié le Président de Côte d'Ivoire à avoir accepté d'abriter la Conférence. Il a indiqué que la Conférence se tenait à un moment opportun où le pays et la sous- région vivent un processus de réconciliation et d'unité.
16. Commentant certains des résultats acquis par la région en matière d'intégration régionale, le Premier Ministre a rappelé une disposition de la Constitution de Côte d'Ivoire, qui permet à son pays d'être partie à tout processus d'intégration au sein et à l'extérieur de l'Afrique de l'ouest . A cet égard, il a fait mention de certaines décisions prises par la Côte d'Ivoire à cet effet et . au nombre desquelles figurent la suppression de la carte de séjour pour les ressortissants des pays membres de la CEDEAO résidant en Côte d'Ivoire et la délivrance du passeport de la CEDEAO aux ressortissants ivoiriens.
17. En ce qui concerne l'intégration régionale, il a décrit certains des défis majeurs qui actuellement entravent la réalisation de l'intégration au niveau du continent. Ce sont les prix élevés du pétrole et des denrées alimentaires de base, l'insuffisance de la fourniture en énergie et le changement climatique. Toutefois, il a relevé que l'Afrique devrait profiter des prix élevés des aliments pour augmenter la production alimentaire et promouvoir le commerce intra-africain. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de la Côte d'Ivoire à appuyer les efforts d'intégration régionale en étroite collaboration avec l'Union africaine.

IV. ELECTION DU BUREAU

18 La Conférence a élu le Bureau suivant :

- i. Président : Côte d'Ivoire
- ii. 1^{er} Vice-président : Libye
- iii. 2^e Vice-président : République du Congo
- iv. 3^e Vice-président : Zimbabwe
- v. Rapporteur : Ouganda

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19 La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

- i. Cérémonie d'ouverture
- ii. Election du Bureau
- iii. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
- iv. Communications des Ministres
 - a) Plaidoyer pour l'Intégration régionale et continentale
 - b) Gouvernance, souveraineté et intégration régionale
 - c) Dette extérieure et Intégration
- v. Examen du rapport des experts
- vi Adoption du rapport de la Conférence
- vii Examen et adoption du projet de déclaration
- viii. Adoption du thème de la quatrième Conférence
- ix. Date et lieu de la prochaine Conférence
- x. Cérémonie de clôture

VI. DEROULEMENT DES TRAVAUX

COMMUNICATIONS

a) Plaidoyer pour l'intégration régionale et continentale

20. Ce thème a fait l'objet d'une communication par S.E. M. Amadou KONE, Ministre de l'Intégration africaine de Côte d'Ivoire. Dans sa communication, le Ministre a rappelé la vision d'intégration consignée par les Pères –fondateurs de l'OUA dans la Charte de 1963 ainsi que le tournant décisif qu'elle a pris, en 1991, avec l'avènement du Traité instituant la Communauté économique africaine et l'impulsion que lui a donnée la Déclaration de Syrte du 09/9/1999 relative à l'accélération du processus d'intégration.

21. Le Ministre a préconisé le recentrage de l'approche actuelle de l'intégration qui mérite d'être repensée si l'on doit relever les défis auxquels est confrontée l'Afrique. A cet effet, une réflexion étendue aux parties prenantes et plus

particulièrement aux intellectuels sur la problématique de l'intégration s'impose. Il a proposé des pistes susceptibles de générer une synergie entre les organisations d'intégration régionale et les organes compétents de l'Union africaine.

22. Aussi, a-t-il recommandé :

- i. l'institutionnalisation d'une réunion des présidents des CER et du président de l'Union africaine ;
- ii. la création, au niveau de tous les Etats qui n'en possèdent pas encore, de structures ministérielles, ainsi que des commissions nationales, chargées de l'intégration ; et
- iii. nécessité d'ouvrir le Conseil exécutif de l'Union à la participation des Ministres en charge de l'Intégration ;
- iv. le renforcement du dialogue entre les institutions régionales et la société civile;
- v. la nécessité de renforcer les capacités des institutions actuellement en charge de l'intégration régionale; et
- vi. la nécessité de favoriser le développement du secteur privé afin de faire avancer le programme de l'intégration régionale.

Discussions

23. La Conférence a souligné la nécessité de renforcer les ministères de l'intégration pour s'assurer que les décisions continentales sont appliquées et a appuyé la proposition de créer ces ministères dans les pays qui ne l'ont pas encore fait. Il a été aussi noté que pour faire avancer l'intégration régionale, la solidarité aux niveaux national, régional et continental doit être renforcée. Les participants ont également exprimé des préoccupations concernant le peu de progrès accompli dans le domaine de la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services au niveau du continent et ont souligné que ceci constitue un obstacle majeur à la réalisation de l'intégration régionale. La Conférence a relevé que la libre circulation n'a pas fait beaucoup de progrès bien qu'elle soit un volet essentiel du programme d'intégration tel que stipulé dans le Traité d'Abuja. La Conférence a également relevé la nécessité d'intégrer les projets d'infrastructure comme ceux contenus dans le programme d'infrastructure du NEPAD.
24. La Conférence a observé que les acquis en matière d'intégration étaient insuffisants au vu des objectifs de départ. Elle s'est également demandé si le niveau actuel d'intégration correspond aux besoins et aux aspirations des pays et aux défis auxquels ils font face. Il a été aussi conclu que les négociations des APE et la récente crise alimentaire ont contribué de manière négative à la mauvaise performance d'un certain nombre d'activités et de programmes d'intégration. La Conférence a en outre souligné la nécessité d'impliquer les institutions de recherche pour réfléchir sur les objectifs, les méthodes et les bases de l'intégration économique et pour révéler les faiblesses et les limites du processus d'intégration. Elle a également insisté sur la nécessité de promouvoir l'appropriation du processus d'intégration parmi les Africains.

Recommandations

25. A l'issue des discussions, les recommandations suivantes ont été faites:
- i. exhorter les Etats membres qui n'en sont pas encore dotés, à créer des Ministères de l'Intégration et des commissions nationales ;
 - ii. exemption de visa pour les passeports diplomatiques ;
 - iii. exhorter les Etats membres à inclure, dans leurs délégations au Conseil exécutif de l'UA, les Ministres de l'intégration ;
 - iv. exhortations pour une plus grande solidarité et de partage d'idées dans les Etats membres de l'Union;
 - v. les Etats membres de l'UA devront prendre les mesures nécessaires pour réaliser la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services ; et
 - vi. Instituer une réunion périodique entre les Présidents des CER et celui de l'Union africaine

b) Gouvernance, souveraineté et intégration régionale

26. Ce thème a fait l'objet d'une communication par S.E. M. Nelson Gagawala WAMBUZI, Ministre d'Etat, Ministre du Commerce de l'Ouganda. Dans son exposé, il a donné un bref aperçu des progrès réalisés sur le continent en matière de gouvernance et de souveraineté, y compris la création de l'UA et de ses organes, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et la marche vers la démocratie, la bonne gouvernance politique et économique.
27. Il a également souligné certaines insuffisances, dont le manque de transparence dans la gouvernance, de légitimité sociopolitique, de renforcement des capacités généralisé dans certaines régions, le non respect de l'état de droit, la mauvaise organisation des élections et autres mauvaises pratiques. Il a aussi noté le lent progrès accompli par le MAEP et la nécessité d'établir des relations fortes entre le MAEP, les CER et les autres organisations et institutions régionales. Toutes ces insuffisances ont constitué des pierres d'achoppement pour la réalisation d'une intégration régionale efficace.
28. L'expérience africaine a été comparée au model d'intégration européenne dans laquelle il a été reconnu que certaines fonctions étaient mieux prises en charge collectivement et que les institutions chargées de les remplir avaient le pouvoir de remplir leur mandat de manière effective. S'agissant des perspectives, le Ministre a insisté sur la nécessité d'investir les institutions de l'UA d'un plus grand pouvoir de décision, d'application et de supervision afin de relever les défis auxquels est confronté le continent, en s'inspirant du modèle européen.
29. En conclusion il a suggéré ce qui suit :
- i. Les Etats membres devront fournir davantage d'efforts pour mettre en commun leur souveraineté et céder plus de pouvoirs aux institutions de l'UA pour leur permettre d'entreprendre les objectifs du continent tels que stipulés dans l'Acte constitutif de l'UA .

- ii. La Commission de l'UA doit être dotée de pouvoirs et moyens adéquats lui permettant d'exécuter et de suivre la mise en œuvre des décisions de l'UA;
- iii. Les mécanismes régionaux de gouvernance doivent être harmonisés et alignés sur ceux du MAEP; et
- iv. Les CER doivent participer activement aux activités du MAEP, en appuyant le processus d'évaluation quand cela est possible et en l'utilisant en tant qu'outil d'incitation à la mise en œuvre du programme d'intégration, ce qui permettra au MAEP d'être un cadre continental plus crédible.

Discussions

30. La Conférence a noté que la présentation a soulevé des questions pertinentes relatives à la gouvernance, à la souveraineté et à l'intégration régionale. A cet égard, il a été observé que sans la bonne gouvernance politique, économique et des institutions, il ne serait pas possible de réaliser l'intégration régionale. Il a été aussi observé que de nombreux pays africains n'accordaient pas de priorité, de manière efficace, à leurs systèmes de gouvernance qui sont une clé du processus d'intégration. La Conférence a également discuté de la nécessité d'avoir des liens solides entre l'Union africaine et les CER lorsque l'on aborde les questions de gouvernance et de souveraineté.
31. Les discussions ont également porté sur les relations entre gouvernance politique et gouvernance économique. Il a été spécifiquement noté que la paix et la sécurité sont une condition préalable au développement et à l'intégration régionale. A cet égard, la Conférence a proposé que la cession d'une partie de la souveraineté des Etats membres aux institutions régionales et continentales renforcerait davantage la paix et la sécurité sur le continent.
32. La Conférence a également débattu de l'importance du MAEP dans la promotion de la bonne gouvernance qui est essentielle pour l'intégration régionale. Il a été observé que certains Etats membres n'ont pas accepté le processus du MAEP et ils ont été encouragés à le faire. La mise en œuvre effective du processus du MAEP améliorerait considérablement la gestion des ressources nationales.

Recommandations

33. Les recommandations ci-après ont été formulées :
 - i. les Etats membres sont encouragés à favoriser un transfert graduel d'une partie de leur souveraineté aux institutions régionales et continentales selon le principe de subsidiarité pour la réalisation de programmes intégrateurs ; et
 - ii. il faut exhorter les Etats membres à utiliser les mécanismes existants, tels que le MAEP, pour promouvoir la bonne gouvernance.

c) Dette extérieure et intégration

34. Ce thème a fait l'objet d'une communication par S.E Dr Maxwell M. MKWEZALAMBA, Commissaire aux Affaires économiques. Il a commencé par attirer l'attention de la Conférence sur la nécessité de mobiliser les ressources tant internes qu'externes afin d'accélérer les efforts d'intégration de l'Afrique. En ce qui

concerne les ressources externes, le Commissaire a invité le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, entre autres, à honorer totalement leurs engagements d'annulation de la dette extérieure, ce qui peut créer un espace fiscal. Il a également relevé que les ressources issues de l'allègement de la dette n'étaient pas suffisantes pour appuyer les projets et programmes qui pourraient accélérer l'intégration africaine.

35. Il a donné un aperçu des défis qui se posent à beaucoup de pays africains pour accéder aux initiatives d'allègement de la dette. Au nombre de ces défis figurent la non exécution de l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTTE) par beaucoup de pays africains, l'instabilité macro-économique, le maintien de la durabilité des dettes à long terme, et la non inclusion des pays non PPTTE dans l'initiative d'allègement de la dette. Il a souligné plusieurs facteurs qui ont ébranlé la capacité de l'Afrique à servir les intérêts de sa dette, y compris la persistance d'une base de production faible, la non complémentarité des structures économiques, les taux d'intérêt élevés et le rééchelonnement fréquent de la dette à des conditions non concessionnelles.
36. Le Commissaire a conclu en recommandant ce qui suit :
 - i. la nécessité de mobiliser davantage les ressources nationales par des réformes fiscales, la libéralisation des marchés financiers et la gestion prudente de la dette publique;
 - ii. la diversification de la base des produits et des exportations ;
 - iii. la capacité renforcée de la gestion de la dette pour assurer l'utilisation efficace des ressources afin d'éviter des niveaux de dettes insupportables ;
 - iv. davantage de confiance aux prêts et aux subventions à des conditions libérales
 - v. la poursuite des politiques fiscales et macro économiques prudentes ;
 - vi. l'aide publique au développement (APD) doit cibler le financement des projets d'intégration ; et
 - vii. la levée des contraintes relatives à l'offre en vue de stimuler l'investissement et la productivité générale des facteurs.

Discussion

37. La Conférence a relevé qu'il y avait un lien entre la gouvernance et la gestion de la dette. A cet effet, ils ont convenu que le problème de la dette ne pouvait pas être résolu sans celui des questions de gouvernance. La Conférence a observé que l'intégration régionale pourrait promouvoir une meilleure utilisation des ressources publiques et améliorer la gestion de la dette. Il a été souligné qu'il fallait simplifier l'architecture institutionnelle des régions pour assurer la rationalisation et une meilleure utilisation des ressources limitées.
38. La Conférence a conclu que les partenaires au développement devaient tenir tous leurs engagements concernant l'annulation de la dette, qui pourrait contribuer énormément à la promotion de l'intégration régionale.

Recommandations

39. Les recommandations émanant des discussions sont les suivantes :

- i les questions de gouvernance doivent être résolues de pair avec les questions de la capacité à supporter la dette ;
- ii les capacités des Etats membres doivent être renforcées dans le domaine de la gestion de la dette; et
- iii. il faut exhorter les Etats membres à diversifier leurs produits et leurs bases d'exportation afin d'accroître leurs bases de revenus ;

VIII. EXAMEN DU RAPPORT DES EXPERTS

40. La Conférence après avoir pris acte du rapport des experts et examiné les recommandations qui y étaient contenues, a recommandé ce qui suit :

a) Financement des infrastructures communautaires et intégration régionale

- i. **Financement des infrastructures régionales** : Chaque pays devra allouer davantage de ressources pour le développement des infrastructures et la Commission pourra mener les études nécessaires pour déterminer les ressources à allouer. De plus, les pays devront envisager de développer des moyens efficaces de mobilisation de financement interne pour les projets d'infrastructures et de mieux appuyer les fonds régionaux pour le développement des infrastructures.
- ii. **mécanismes de cofinancement** : la nécessité de développer des partenariats entre les agences de développement bilatérales et multilatérales et le secteur privé en vue d'accroître la disponibilité de ressources financières, l'expertise et les capacités institutionnelles.

b) Rôle du secteur privé dans le processus de l'intégration régionale

- i. Exhorter la CUA, les CER et les partenaires au développement, tels que la CEA et la BAD, à élaborer un Code d'investissement complet pour l'Afrique afin de promouvoir la participation du secteur privé ;
- ii. demander à la CUA, en collaboration avec la CEA et la BAD, d'harmoniser les systèmes financiers et de paiements en Afrique ;
- iii. exhorter les Etats membres qui n'en possèdent pas à se doter de structures de contrôle des qualités et à harmoniser les normes y relatives;
- iv. exhorter les Etats membres à supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires afin de faciliter les échanges intra-africains;
- v. inviter également les Etats membres à réviser leurs politiques industrielles en vue de faciliter l'intégration régionale ; et
- vi. organiser des rencontres entre le public et le privé aux niveaux des CER et de l'UA.

c) Investissement, commerce et intégration

- i. poursuivre et achever le processus de convergence monétaire en vue de promouvoir un environnement macro-économique stable, favorable à l'afflux des investissements directs étrangers et africains et de la Diaspora africaine; et

- ii. promouvoir le commerce intra-africain, notamment par le biais des banques et des structures d'appui au commerce.

d) Les Accords de partenariat économiques, la rationalisation des CER et l'intégration en Afrique

- i. encourager les Etats membres, la CUA, les CER, et les institutions partenaires, à poursuivre la mise en œuvre des décisions relatives aux APE prises par la Conférence de l'UA ;
- ii. accélérer la mise en place, aussitôt que possible, là où elles n'existent pas encore, des zones de libre-échange (ZLE) ;
- iii. instituer des mécanismes de compensation pour les pays qui perdraient des recettes douanières du fait de la mise en œuvre des programmes d'intégration;
- iv. élaborer des directives pour la convergence des variables macro-économiques au niveau continental ;
- v. renforcer et étendre les marchés et institutions financières africaines qui aideraient à mobiliser des ressources financières pour financer les projets d'intégration tels que les infrastructures; et
- vi. exhorter la CUA à accélérer la conclusion de son étude sur la quantification des scénarios de rationalisation des CER ; et

e) Etat d'avancement du programme d'intégration régionale en Afrique : les acquis et les défis

- i. Le mandat des Ministres de l'Intégration doit être renforcé afin qu'il ait un impact plus important sur le suivi des recommandations qui a déjà démarré ;
- ii. la CUA doit, en collaboration avec les CER, achever l'élaboration du programme minimum d'intégration (PMI) dans les secteurs prioritaires avec des chronogrammes et des points de référence qui sera utilisé par les CER pour réaliser la convergence de leurs programmes. A son adoption, la CUA doit élaborer un cadre harmonisé pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PMI ;
- iii. inviter les Etats membres à désigner des points focaux chargés de l'intégration en vue de permettre à la CUA de constituer une base de données des contacts ;
- iv. des mesures doivent être prises pour permettre la mise en œuvre du Protocole sur les relations entre l'UA et les CER;
- v. mettre en place un Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP) entre les CER ;
- vi. aider les Etats membres qui sortent de crise et/ou en difficulté à se mettre à niveau en vue de réduire les disparités entre Etats membres et faciliter leur intégration ;

- vii. le rapport sur l'état d'avancement doit inclure et mettre en exergue les progrès réalisés dans les secteurs clés de la coopération et de l'intégration ; et
- viii. une collaboration doit exister entre les Etats membres, les CER et les autres parties prenantes dans la collecte des données et l'échange de bonnes pratiques et d'expériences.

f) Recommandations issues des première et deuxième Conférences des Ministres en charge de l'Intégration (COMAI) –Rapport de suivi

- i. Un cadre d'évaluation des actions entreprises par les Etats membres, les CER et l'UA en vue de la mise en œuvre des recommandations des Conférences des Ministres africains de l'Intégration (COMAI) doit être élaboré. L'évaluation doit tenir compte d'une hiérarchisation des différentes recommandations, en termes de priorité, ainsi que d'un chronogramme de mise en œuvre approprié ;
- ii. le rapport consolidé de la CUA doit être élaboré sur la base des rapports annuels des CER et de réponses à des questionnaires;
- iii. demander aux Etats membres, aux CER et à la CUA de prendre les mesures requises pour la mise en œuvre des recommandations relevant de leur ressort ; et
- iv. les projets d'intégration qui ne sont pas encore opérationnels doivent être identifiés en vue d'analyser les causes de cette situation et trouver des solutions pour leur mise en œuvre.

g) Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux

- i. Exhorter les Etats membres et les CER à accélérer la mise en œuvre des instruments juridiques sur la libre circulation ;
- ii. les questions techniques telles que la douane, le commerce et l'immigration doivent faire l'objet d'études approfondies ;
- iii. demander à la CUA et aux CER de recenser tous les obstacles à libre circulation et d'en analyser les causes ; et
- iv. demander également à la CUA et aux CER d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les enjeux de l'intégration

h) Vers un marché commun africain des produits agricoles

La Conférence a pris note du rapport sur la question et a recommandé qu'il soit soumis à la Conférence des Ministres africains de l'Agriculture ;

IX. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE DECLARATION

- 41. La Conférence a examiné et adopté une déclaration.

X. ADOPTION DU THEME DE LA QUATRIEME CONFERENCE

42. Sous ce point de l'ordre du jour, l'Ouganda a proposé comme suit le thème de la COMAI IV : «Accélérer la libre circulation en Afrique". Suite à cette proposition, la Conférence a suggéré que de nouvelles consultations soient menées sur la question.

XI. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE

43. Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun, S.E. M. Yaouba ABDOULAYE, a informé la Conférence de l'offre de son Gouvernement d'abriter la quatrième Conférence des Ministres africains de l'intégration. La Conférence a favorablement accueilli cette offre et en a remercié le Gouvernement camerounais. La Conférence a été informée que la date de la prochaine réunion sera déterminée après consultations et sera communiquée aux Etats membres par la Commission.

XII. CLÔTURE

44. Dans son Discours de clôture, le Commissaire de l'UA aux Affaires économiques, Dr Maxwell MKWEZALAMBA, a exprimé ses remerciements au Gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire pour l'excellent accueil qui a été réservé à toutes les délégations. Il a également remercié les participants d'avoir assisté à la Conférence en dépit de leur horaire chargé et de l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long des débats.
45. Le Commissaire a en outre fait observer que les Ministres africains de l'intégration ont un rôle clé à jouer dans la promotion de l'intégration continentale. A cet égard, il a invité les Ministres à pleinement appuyer la CUA dans la mise en œuvre effective des décisions et recommandations de la Conférence. Il a en outre informé la Conférence que la CUA continuera à jouer son rôle actif dans l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda de l'intégration de l'Afrique et à travailler très étroitement avec les États membres, les CER, la CEA, la BAD, le secteur privé et la société civile.
46. Finalement, Le président de séance, S.E. M. Amadou KONE, a, au nom du Président de la République, du Premier Ministre et du Gouvernement de Côte d'Ivoire, remercié les délégations d'avoir accepté de se réunir à Abidjan en leur témoignant sa gratitude pour leur solidarité avec le peuple ivoirien dans son effort de pacification, conformément à l'accord de Ouagadougou. Il a, avant de déclarer clos les travaux de la troisième Conférence des Ministres africains de l'intégration et de souhaiter un bon retour à toutes les délégations, exhorté tous les Etats membres, les CER et la Commission à mettre effectivement en œuvre les recommandations de la Conférence.

XIII. MOTION DE REMERCIEMENTS

47. Une Motion de remerciements a été prononcée par S.E.M Ahmed Ali SILAY, Ministre délégué chargé de la coopération internationale de Djibouti, qui a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire pour l'accueil

chaleureux et l'hospitalité réservés à toutes les délégations depuis leur arrivée à Abidjan ainsi que pour les excellentes facilités mises à leur disposition tout au long de la Conférence. Il a, pour terminer, invité tous les Etats membres et toutes les parties prenantes à mettre effectivement en œuvre les recommandations de la Conférence et à faire preuve de détermination et de solidarité afin de réussir l'intégration du continent.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF
TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
24 - 28 juin 2008
Sharm El-Sheikh (Egypte)**

EX.CL/436 (XIII)

**RAPPORT DE LA TROISIEME CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DE L'INTEGRATION (COMAI III)**

NOTE INTRODUCTIVE

Les Ministres africains de l'Intégration ont tenu leur troisième Conférence institutionnalisée par la Décision Assembly/AU/Dec.113 (VII) de la septième Conférence de l'Union, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 22 et 23 mai 2008.

La Conférence s'est penchée sur toutes les questions essentielles relatives à l'intégration du continent, en a dressé l'état actuel et délibéré sur les voies et moyens de l'accélérer et de mieux la réussir.

Ainsi, elle a abordé les questions institutionnelles et celles relatives à la bonne gouvernance et à la souveraineté, à la dette extérieure, au financement des infrastructures communautaires, au rôle du secteur privé dans le processus d'intégration régionale, au commerce et à l'investissement ainsi qu'aux accords de partenariat économique. Elle a également, en dressant l'état du processus d'intégration, abordé essentiellement les questions liées à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ainsi qu'à la mise en œuvre des décisions prises en matière d'intégration.

La Conférence des Ministres a fait des recommandations contenues dans le rapport et la déclaration ci-joints, destinés à la Conférence de l'Union, pour entérinement.

EX.CL/436 (XIII)
Annexe

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone : +251-115-517 700 Fax : +251-115517844

website: www.africa-union.org

**Troisième Conférence des Ministres
Africains de l'Intégration (COMAI III)
22 -23 mai 2008
Abidjan, Côte d'Ivoire**

COMAI/MIN/DECL. (III)

DECLARATION

DECLARATION

Nous, Ministres africains de l'Intégration réunis en notre troisième Conférence ordinaire à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 22 et 23 mai 2008;

Considérant les décisions Assembly/AU/Dec/112 (VII) et Assembly/AU/Dec/113 (VII) de la septième session de la Conférence de l'Union, relatives respectivement au moratoire sur la reconnaissance des Communautés économiques régionales (CER) et à l'Institutionnalisation de notre Conférence;

Rappelant la détermination de la Conférence de l'Union à accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, à rationaliser et à renforcer les Communautés économiques régionales, tel que contenu dans la Déclaration d'Accra adoptée par sa neuvième session ordinaire ;

Rappelant le rôle important des Communautés économiques régionales en tant que piliers de la Communauté Economique Africaine ainsi que la nécessité de procéder à l'harmonisation de leurs politiques et programmes en vue d'accélérer l'intégration économique du Continent ;

Se félicitant de la coopération, dans le domaine de l'intégration, avec la Banque africaine de Développement (BAD), les institutions du Système des Nations Unies, en l'occurrence le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) ; la Banque Mondiale, l'Union Européenne, ainsi que les autres partenaires au développement;

Résolus à accélérer le processus d'intégration conformément aux décisions pertinentes de nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi qu'aux aspirations de nos peuples;

Ayant examiné et pris acte des recommandations de la réunion d'experts;

Convenons de:

Mise en œuvre des recommandations de COMAI I et II

- i. **demander** aux Etats membres, aux CER et à la Commission de prendre toutes les mesures requises pour la mise en œuvre rapide des recommandations de nos Conférences précédentes;
- ii. **demander** en outre à la Commission d'élaborer, en consultation avec les CER, une feuille de route et un calendrier de mise en œuvre du programme minimum d'intégration ;
- iii. **demander** enfin, à la Commission, aux CER et aux partenaires de soutenir les pays dans la coordination et la mise en œuvre des activités portant sur l'intégration;

Questions institutionnelles

- i. **inviter** les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine à consacrer exclusivement, en tant que de besoin, une des sessions ordinaires de leur Conférence aux questions d'intégration et de développement;
- ii. **inviter** les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à se doter d'une structure dédiée aux questions d'intégration ;
- iii. **demander** la tenue de réunions périodiques entre les Présidents des CER et celui de l'Union;

Bonne gouvernance

Encourager les communautés économiques régionales à initier, entre elles, un processus de revue par les pairs en vue de tirer réciproquement avantage de leurs expériences et meilleures pratiques ;

Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux

- i. **demander** d'une part, aux Etats membres des CER, qui ne l'ont pas encore fait, d'accélérer la mise en œuvre des instruments juridiques adoptés en matière de libre circulation et ; d'autre part, à ceux qui ont déjà mis en œuvre leur programme de libre circulation, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour lever toute entrave à la réussite de ce programme ;
- ii. **demander** à tous les Etats membres d'exempter de visas tous les officiels gouvernementaux et tous les ressortissants africains détenteurs de passeports diplomatiques;
- iii. **exhorter** les Etats membres à supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires afin de faciliter les échanges intra-africains;
- iv. **demander** à la Commission de convoquer, conformément à la Décision EX.CL/Dec 354 (XI) du Conseil Exécutif de l'Union, un forum sur la libre circulation, réunissant toutes les parties prenantes;

Financement des infrastructures régionales

Demander à chaque Etat membre d'allouer davantage de ressources pour le développement des infrastructures régionales et à la Commission, de mener les études nécessaires à cet effet;

Sécurité alimentaire

Exhorter les Etats membres à prendre d'urgence toutes les mesures requises pour la mise en œuvre de toutes les décisions relatives au développement de l'agriculture et à la sécurité alimentaire;

Soutien aux pays défavorisés

Demander, en vue de réduire la disparité de développement entre Etats, aux Etats membres, à l'UA ainsi qu'aux partenaires au développement, de prendre toutes les mesures requises afin d'initier des programmes adéquats susceptibles d'apporter des solutions durables aux difficultés auxquelles sont confrontés les pays fragiles ou ayant connu la guerre.

Remerciements

Exprimer à Son Excellence M. Laurent GBAGBO, Président de la République ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire, nos remerciements et notre gratitude pour avoir généreusement accueilli notre troisième Conférence et pour l'hospitalité traditionnelle qu'ils ont accordée à toutes nos délégations.

Fait à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 23 mai 2008

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Rapport

Union africaine

Troisième Conférence des Ministres africains de l'Intégration (COMAI III) Réunion ministérielle 22-23 mai 2008 Abidjan, Côte d'Ivoire

<http://archives.au.int/handle/123456789/3124>

Downloaded from African Union Common Repository